

**Établissement et exploitation d’un lieu d’élimination de neige**

Article 76 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM76

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant l’établissement et l’exploitation d’un lieu d’élimination de neige soumis à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE. Un lieu d’élimination de neige est un lieu où est déposée définitivement, en vue de son élimination, de la neige qui a fait l’objet d’un enlèvement et d’un transport conformément au premier alinéa de l’article 5 du Règlement sur la gestion de la neige, des sels de voirie et des abrasifs, ci-après appelé le RNeige.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire. **Les réponses à fournir visent uniquement les activités décrites dans la portée de ce formulaire.**

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Consignes particulières

Les systèmes de gestion des eaux pluviales font partie intégrante d’un lieu d’élimination de neige et sont compris dans le présent formulaire. Par conséquent, le formulaire d’activité AM217 n’est pas requis pour les lieux d’élimination de neige, tel que mentionné au troisième alinéa de l’article 76 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement* (REAFIE).

Références

Loi et règlements liés au présent formulaire

Site Web du Gouvernement du Québec – [Lois et règlements du ministère](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/lois-et-reglements), plus précisément :

* Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* Règlement sur la gestion de la neige, des sels de voirie et des abrasifs (RLRQ, chapitre Q-2, r. 28.2) – ci-après appelé le RNeige

Documents de soutien, guides et outils de référence

Site Web du ministère – [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (REAFIE)](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm), plus précisément :

* Guide de référence du REAFIE

Site Web du ministère – [Guide d’échantillonnage à des fins d’analyses environnementales](https://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/echantillonnage.htm)

Site Web du ministère – [Neiges usées](https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/neiges_usees/index.htm), plus précisément :

* Guide d’aménagement des lieux d’élimination de neige, Guide de référence 2024
* Guide de référence du Règlement sur la gestion de la neige, des sels de voirie et des abrasifs

Site Web du ministère – [Eaux usées industrielles](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/industrielles.htm), plus précisément :

* Démarche d’évaluation de l’acceptabilité d’un rejet d’eaux usées non domestiques dans un système d’égout municipal
* Guide sur les séparateurs eau-huile

1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

R NR SO

Par exemple, un agrandissement ou une augmentation de capacité d’un lieu d’élimination déjà autorisé.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard du lieu d’élimination de neige'?' concerné par la présente demande (art. 29(3) REAFIE).

R NR SO

Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité**, assujettie à une autorisation en vertu de l’article 22 de la LQE, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al.3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité
   1. Nature de l’activité

2.1.1 Décrivez les activités d’établissement et d’exploitation du lieu d’élimination de la neige concernées par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à fournir :

* le contexte;
* le lieu et la superficie de l’aire d’exploitation;
* le territoire à desservir.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.2 Indiquez la capacité de stockage de neige dans le lieu d’élimination en mètre cube (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Lieu avec des fondeuses à neige et des chutes dans un système d’égout

2.2.1 L’exploitation du lieu inclut-elle des fondeuses et des chutes dans un système d’égout (art. 77 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui  Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.3.

2.2.2 Décrivez, de manière détaillée, les constructions, les bâtiments, les ouvrages et tout autre aménagement, en précisant s’ils sont existants ou à construire (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à fournir :

* la description des travaux (excavation, remblai, dynamitage, etc.);
* la description des bâtiments et des aires d’accumulation et de traitement (dimensions, matériaux, types de surface, etc.);
* l’aménagement du site (fossés, voies d’accès, etc.);
* l’aménagement des bassins de décantation ou autres ouvrages de gestion des eaux de fonte;
* la délimitation du site et les repères;
* les écrans naturels ou artificiels.

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre les plans d’aménagement, les plans et devis'**?**', les fiches techniques des équipements ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.2.3 Fournissez un rapport technique signé par un ingénieur permettant d’évaluer la capacité de la station d’épuration à traiter la neige et les eaux de fonte (art. 77(1) REAFIE).

R NR SO

Le rapport doit notamment comprendre :

* la capacité de conception de la station;
* la capacité résiduelle de la station;
* le débit moyen et maximal des eaux usées ajoutées ainsi que les charges;
* la vérification du respect des normes de rejet de la station incluant la toxicité.

Dans le cas d’une station d’épuration municipale, l’ingénieur mandaté doit s’adresser à la municipalité pour obtenir les rapports de conception et de performance de la station.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

2.2.4 Décrivez le parcours des eaux de fonte à la sortie du site jusqu’au point de rejet de la station d’épuration en indiquant les points de surverses et de dérivations (art. 17 al. 1 (1) et 18(1) REAFIE).

R NR SO

Cette description doit contenir la capacité du réseau à recevoir la neige et/ou les eaux de fonte sans entrainer de surverse.

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre un schéma d’écoulement des eaux. Ce document pourrait d’ailleurs être exigé dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Lieu comprenant d’autres types d’installation

2.3.1 L’exploitation du lieu est-elle réalisée à l’aide d’autres systèmes que des fondeuses et des chutes dans un système d’égout (art. 77(2) REAFIE)?

R NR SO

Par exemple, des fossés de drainage, des bassins de décantation, d’autres installations de traitement ou des rejets d’eau qui ne sont pas acheminés dans un système d’égout.

|  |
| --- |
| Oui  Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.4.

2.3.2 Joignez les plans et devis'?' de l’installation concernée (art. 77(2) et art. 68 al. 2 (4) REAFIE).

R NR SO

Consultez les notes explicatives de l’article 3 du *Guide de référence du REAFIE* pour plus de détails concernant les plans et devis.

Exemples d’installation concernée :

* les infrastructures, les ouvrages et les aménagements à mettre en place ou à modifier aux fins de l’activité;
* les appareils et les équipements qui ont été conçus ou dimensionnés aux fins de l’activité (ex. : ceux destinés à recueillir les eaux de fonte et à leur traitement tels que les déflecteurs, les sorties surélevées, les décanteurs séparés);
* les aménagements particuliers ou les zones d’intervention nécessitant la conception d’un ingénieur (aires d’entreposage étanches destinées à prévenir ou à contrôler la migration des eaux de fonte dans le sol, bassins de décantation);
* les systèmes de gestion des eaux (ex. : pluviales) incluant leur profil et les diverses composantes.

Il est recommandé de joindre à la présente demande les fiches techniques des appareils ou équipements afin d’en faciliter l’analyse.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas |

2.3.3 Fournissez les études suivantes en lien avec la gestion des eaux (art. 77(2) et 68 al. 2 (7) REAFIE) :

R NR SO

Puisque le contenu varie selon le milieu récepteur et la capacité du lieu, il faut se référer à la section 8.3 et à l’annexe A du *Guide d’aménagement des lieux d’élimination de neige* pour déterminer le contenu de l’étude hydrogéologique.

|  |  |
| --- | --- |
| Renseignements ou documents à fournir | Endroit où retrouver l’information |
| Une étude hydrogéologique | *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |
| Une étude décrivant les caractéristiques physicochimiques et bactériologiques des eaux souterraines prélevées dans le terrain visé par la demande | *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |
| Une étude décrivant les caractéristiques physicochimiques et bactériologiques des eaux de surface à proximité des futurs points de rejet dans l’environnement, le cas échéant, ainsi que les diverses utilisations de ces eaux | *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |
| Une étude géotechnique portant sur les dépôts meubles, le roc et les matières éliminées ainsi que l’évaluation des contraintes géotechniques associées aux travaux d’aménagement et d’exploitation du lieu | *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |

2.3.4 Fournissez un relevé topographique du terrain établissant les lignes de niveau à intervalle maximal de 1 mètre (art. 77(2) et art. 68 al. 2 (7)b) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

2.3.5 Fournissez les coupes longitudinale et transversale du terrain (art. 77(2) et art. 68 al. 2 (7)f) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

2.3.6 Décrivez le zonage municipal dans un rayon de 2 km du lieu d’élimination de neige (art. 77(2) et art. 68 al. 2 (2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.7 Fournissez une étude sur l’intégration du lieu au paysage environnant (art. 77(2) et art. 68 al. 2 (8) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à inclure dans l’étude :

* l’éloignement des résidences;
* les caractéristiques du paysage;
* l’intérêt récréotouristique à proximité;
* les mesures d’atténuation des impacts visuels;
* les hauteurs d’accumulation de la neige entreposée.

Notez que la municipalité ou la MRC peut avoir établi des normes ou des distances par règlementation à des fins d’harmonisation du paysage.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.4.1 Décrivez l’activité concernée par la demande en précisant les caractéristiques techniques et opérationnelles liées à l’exploitation du lieu d’élimination de neige (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à fournir :

* les activités d’ouverture et de fermeture saisonnières du site;
* les opérations nécessaires à l’activité (gestion des combustibles, etc.);
* les équipements requis incluant les systèmes de traitement des eaux;
* les alternatives prévues si la capacité maximale du lieu est atteinte avant la fin de l’hiver;
* le type d’aire d’accumulation incluant la hauteur maximale d’empilement;
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Description et gestion des eaux

2.5.1 L’activité comprend-elle la gestion des eaux pluviales et de fonte (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE)?

R NR SO

Exemples :

* l’aménagement des pentes du terrain pour éviter que les eaux entrent en contact avec les activités;
* la collecte et le traitement des eaux pluviales;
* l’utilisation de fossés pour le transport des eaux pluviales;
* l’enlèvement et l’entreposage de la neige contaminée par les activités.

|  |
| --- |
| Oui Non, *justifiez.* |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.5.3.

2.5.2 Décrivez la gestion les eaux pluviales (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à fournir :

* les systèmes de collecte, de transport et de traitement des eaux;
* la description des points de rejet des eaux;
* les installations et les aménagements prévus à cette fin tels que les fossés, les ouvrages de collecte, les bassins de sédimentation, les séparateurs eau-huile, etc.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.5.3 Décrivez les eaux de fonte en précisant les volumes ou les débits, les charges de contaminants susceptibles d’être présents dans les eaux ainsi que le mode de gestion et d’entreposage, le cas échéant (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à fournir par type d’eau :

* le volume en m³ ou en litre;
* le débit moyen journalier (m³/j), en précisant s’il s’agit d’une estimation ou d’une mesure réelle;
* la fréquence de rejet;
* la température et le pH;
* les concentrations de contaminants (matières en suspension, hydrocarbures, chlorures, etc.).

Notez que l’impact des rejets d’eaux générés doit être décrit dans le formulaire d’impacts ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)***.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Description des matières résiduelles

2.6.1 En plus des informations demandées sur les matières résiduelles dans le formulaire général *AM16b – Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié*, précisez comment sont récupérés et gérés les débris de toutes sortes et les autres contaminants se retrouvant dans les neiges usées pour éviter le rejet à l’environnement'?' (art. 17 al. 1 (4) et 18(1) REAFIE).

R NR SO

Les principaux contaminants sont généralement les suivants :

* des débris;
* des matières en suspension;
* des huiles et des graisses;
* des chlorures et des sels;
* des métaux lourds;
* d’autres contaminants, le cas échéant.

Cette description doit inclure les méthodes de récupération des contaminants et l’identification du lieu d’élimination des résidus.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.7.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’étape de réalisation des travaux :

* le déboisement et toutes autres activités préparatoires;
* la construction de bâtiments, des aires d’entreposage et des ouvrages;
* l’exploitation de l’activité;
* si connue, la date de fin de l’exploitation de l’activité;
* s’il y a lieu, la date de restauration complète.

Si l’information n’est pas disponible, fournissez une durée approximative des principales étapes de l’activité.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation | Date de début | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Cessation de l’activité et remise en état des lieux

2.8.1 Décrivez les modalités et les étapes à réaliser lors de la cessation de l’exploitation (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Notez qu’un lieu d’élimination de neige est une activité visée à l’annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT). Un avis de cession définitive ainsi qu’une caractérisation des sols doivent être prévus. Consultez les articles 2 et 13.0.1 du RPRT pour connaitre les obligations légales applicables à la cessation de l’exploitation d’un lieu d’élimination de neige.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.8.2 Décrivez les modalités et les étapes de la remise en état des lieux effectuées à la cessation de l’exploitation, incluant un échéancier des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas |

* 1. Mesures limitant les impacts sur l’environnement

2.9.1 Décrivez les mesures appliquées ou les choix retenus permettant d’éviter ou de minimiser les impacts sur l’environnement'?' de l’activité concernée par la demande (art. 17 et 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de précision sur les choix retenus :

* l’adaptation de l’échéancier ou de l’horaire de travaux pour minimiser le bruit;
* le choix des points de rejet à l’environnement;
* les éléments considérés pour optimiser le traitement ou pour recycler les eaux de fontes;
* l’emplacement du site permettant de limiter les impacts sur les milieux humides et hydriques, sur les prélèvements d’eau, sur les résidences à proximité, etc.

Notez que la section 5 du *Guide d’aménagement des lieux d’élimination de neige* présente des critères de conception à considérer pour cette activité.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas |

1. Localisation des activités
   1. Plan de localisation

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation du projet, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

R NR SO

* les zones d’intervention :
* les aires de manutention et de circulation,
* les aires d’accumulation.
* les éléments suivants, le cas échéant :
* les surfaces imperméables,
* les équipements (fondeuses, chutes, bassins de décantation, systèmes de traitement des eaux, etc.),
* les regards et les fossés,
* les points de rejet des eaux de fonte,
* les puits d’observation,
* les puits d’eau potable à proximité,
* les zones tampons, les zones boisées et les écrans,
* le milieu environnant (ex. : habitations, établissements publics, etc.).

Notez que pour un lieu d’élimination de neige'**?**' comprenant d’autres types d’installation, la description du site doit inclure un rayon de 1 km (art. 77(2) et art. 68 al. 2 (1) REAFIE).

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats acceptés pour le plan géoréférencé sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impacts

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impacts », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités concernées par la demande présentée.

Les formulaires d’impacts applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c – Identification des activités et des impacts du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'**?**' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l’ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impacts et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impacts par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impacts à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impacts que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Bruit

4.1.1 Les activités d’établissement et d’exploitation d’un lieu d’élimination de neige'?' sont-elles susceptibles de générer du bruit pouvant causer des nuisances (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples de source de bruit à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18a – Bruit*** :

* les opérations de chargement et de déchargement de neige;
* la circulation de la machinerie sur le site.

|  |
| --- |
| Oui  Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.2.

4.1.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18a – Bruit* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18a – Bruit*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.2.1 Les activités d’établissement et d’exploitation d’un lieu d’élimination de neige'?' sont susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, sur les eaux souterraines et sur les sols. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de source de contaminant susceptible de générer des impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les risques de déversements accidentels d’hydrocarbures;
* la modification du drainage des eaux de surface;
* les risques d’altérer la qualité des eaux souterraines;
* la mise à nu des sols;
* l’entreposage de neige usée.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejet d’un effluent (eau)

4.3.1 Les activités d’établissement et d’exploitation d’un lieu d’élimination de neige sont susceptibles de générer un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout ou à l’extérieur du site. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de rejet d’eau à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** :

* le rejet des eaux de ruissellement ou des eaux pluviales'**?**';
* le rejet des eaux de fonte de neige avec ou sans traitement.

\* Par « rejet d’eau dans l’environnement », on entend tout rejet dans un système de gestion des eaux pluviales, dans un fossé, dans un milieu naturel, dans un cours d’eau, dans le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement sur le sol.

Selon le type d’activité, il est possible que des objectifs environnementaux de rejet (OER) soient définis pour certains rejets dans l’environnement. Veillez à présenter une demande d’OER au ministère avant de déposer la demande d’autorisation ou de modification d’autorisation afin de connaitre ces OER.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas (aucune exploitation) |

4.3.2 Décrivez le calcul au point de rejet de la dilution des chlorures.

R NR SO

Cette description doit inclure :

* le débit minimal pour la période de fonte de la neige (Q2,7 pour les chlorures);
* le débit moyen de fonte en tenant compte du ruissellement sur le lieu;
* la concentration prévue à l’effluent.

Consultez le *Guide d’aménagement des lieux d’élimination de neige* pour les exigences à respecter pour le calcul de dilution des chlorures.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas (rejets dans un égout) |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.4.1 L’établissement et l’exploitation d’un lieu d’élimination de neiges usées sont susceptibles de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples d’autre impact à déclarer dans ce formulaire :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* la pollution lumineuse;
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* le risque de propagation d’espèces envahissantes.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Exigences règlementaires

4.5.1 Fournissez les programmes suivants en lien avec le suivi des impacts sur l’environnement (art. 68 al. 2 (5) et 77(2) REAFIE) :

R NR SO

Notez que :

* Les lieux d’élimination de neige utilisant des fondeuses et des chutes dans un système d’égout ne sont pas visés par cette exigence.
* La section 7 du *Guide d’aménagement des lieux d’élimination de neige* donne un complément d’information sur le contenu du programme de suivi des eaux souterraines et des rejets.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Informations à transmettre** | **Nom du document et section où retrouver les informations** |
| 4.5.1.1 | Programme d’entretien et d’inspection | *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |
| 4.5.1.2 | Programme de contrôle et de surveillance | *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |
| 4.5.1.3 | Programme d’échantillonnage et d’analyse concernant les eaux de surface et les eaux souterraines | *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas (lieux d’élimination de neige utilisant des fondeuses et des chutes dans un système d’égout) |

1. Informations complémentaires

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser la demande.

* 1. Autres informations

5.1.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter la demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* les inventaires spécifiques à une espèce;
* un rapport géotechnique ou de forage;
* des photographies de l’état des lieux;
* un programme d’entretien et d’inspection des ouvrages (dans le cas de fondeuses et de chutes dans un système d’égout);
* les fiches techniques d’équipements ou d’appareils.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

6.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

6.2 Joignez un formulaire de déclaration *AM16d – Déclaration du professionnel ou autre personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**contaminant** : une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**eaux pluviales ou eaux de ruissellement** : eaux qui s’écoulent en surface, issues d’une précipitation liquide ou de la fonte de neige ou de glace (art. 3 REAFIE).

**environnement** : l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**étude hydrogéologique** : étude signée par un ingénieur ou un géologue décrivant, pour un territoire donné, la distribution, la composition et le comportement de l’eau souterraine ainsi que ses interactions avec les formations géologiques, les eaux de surface et les activités anthropiques (art. 3 REAFIE).

**fossé** : un fossé de voie publique ou privée, un fossé mitoyen ou un fossé de drainage tel que défini aux paragraphes 2 à 4 du premier alinéa de l’article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1) (art. 3 REAFIE).

**plans et devis** : documents d’ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE). Ces plans sont une représentation graphique d’une conception en ingénierie **à mettre en place ou à modifier** dans le cadre de la demande. Ils sont accompagnés d’un ou de plusieurs devis les explicitant et reprenant les spécifications techniques et les détails des éléments composant l’ouvrage. Le devis permet d’éviter de surcharger les plans. Il est en quelque sorte la description qualitative écrite et détaillée des matériaux, équipements, systèmes, spécifications techniques et autres caractéristiques du mandat ou du projet. Pour des projets simples, il est possible que le devis puisse être intégré directement dans le plan. Les plans et devis demandés dans le cadre d’une demande d’autorisation ministérielle sont ceux en lien avec une notion de protection de l’environnement, des espèces vivantes et des biens (*Guide de référence du REAFIE*).

**professionnel**: un professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**système d’égout** : tout ouvrage utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux usées, en tout ou en partie d’origine domestique, avant leur rejet dans l’environnement, à l’exception (art. 3 REAFIE) :

* d’une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système d’égout, située à l’intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d’un système de gestion des eaux pluviales qui reçoit des eaux usées d’origine domestique issues d’un ouvrage de surverse ou des eaux usées traitées;
* d’un équipement ou d’un dispositif de traitement d’eaux destiné à traiter des eaux autres que des eaux usées d’origine domestique et qui n’est pas exploité par une municipalité.

**système de gestion des eaux pluviales**  : tout ouvrage d’origine anthropique utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux pluviales, y compris un fossé, à l’exception (art. 3 REAFIE) :

* d’un système d’égout;
* d’une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système de gestion des eaux pluviales, située à l’intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d’un équipement ou d’un dispositif destiné à traiter des eaux autres que pluviales.